



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019

Date de la convocation :
10 octobre 2019

Date d'affichage :
10 octobre 2019

Nombre de conseillers élus : **15**
Nombre de conseillers en fonction : **14**
Nombre de conseillers présents : **12**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland, M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROS-JEAN Nadine, Mme LISKA Christelle, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle, Mme SCHEID Sandrine

Absents :

M. KAIZER Didier (procuration à Didier Nicloux), M. KIRSCHWING René,

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. SODEVAM : avenant n°4 à la concession d'aménagement pour l'aménagement de la ZAC de Raville
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Bilan d'activité du SMITU
Rapporteur : Roland Di Bartoloméo
4. Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2020
Rapporteur : Monsieur le Maire
5. Repas des aînés : spectacle 2019
Rapporteur : Nathalie Le Lay
6. Budget 2019 : Décision modificative n° 1
Rapporteur : Monsieur le Maire
7. Convention de déneigement : avenant n°1
Rapporteur : Didier Nicloux
8. Parc paysager pédagogique : demande de subvention CCCE
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Hommage à Francis Zeghers, membre luxembourgeois de la commission Amitié Kanfen Sept-fontaines :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de notre ami Francis Zeghers, décédée le 17 septembre 2019.

Monsieur le Maire fait ensuite un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Travaux ERA :**

ERA rue du Keybourg et rue de la République : les travaux avancent de manière satisfaisante.

- **Parc paysager :**

Les premières plantations s'effectueront avant la fin de l'année (sauf conditions météorologiques défavorables)

- **Locaux associatifs :**

Les travaux ont pris un mois de retard. À la demande de l'entreprise du gros-œuvre, une étude de sol a été demandée. Les travaux doivent commencer ce mois-ci.

- **SMITU :**

Monsieur le Maire fait le point sur la situation du SMITU.

- **Manifestation du 500^e anniversaire de la donation :**

Monsieur le Maire explique le programme de la manifestation à tout le conseil municipal.

- **Chasse**

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Préfet pour l'organisation d'une battue administrative de chasse. Les dégâts dus aux sangliers sont en constante augmentation.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout d'un point concernant une demande de subvention dans le cadre du Pacte Fiscal à la CCCE pour la réalisation du parc paysager (point n°8).

- Accord à l'unanimité

2 - SODEVAM : avenant n°4 à la concession d'aménagement pour l'aménagement de la ZAC de Raville

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-32

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune de Kanfen a décidé de confier à la Sodevam le soin de réaliser l'opération d'aménagement de la ZAC de Raville, qui comptera environ 80 parcelles, sur une emprise de 10,7 ha, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Le contrat a fait l'objet de plusieurs avenants dont le détail est repris ci-dessous :

- **Avenant n°1**, en date du 10 octobre 2013, qui modifie la répartition du résultat et intègre une participation à verser par l'aménageur à la collectivité pour la réalisation de la salle polyvalente.
- **Avenant n°2**, en date du 16 janvier 2017, qui intègre une participation en nature de la collectivité à hauteur de 20 088 € HT pour l'apport des terrains nécessaire à la réalisation de la micro-crèche (lots 1 et 2) ainsi que 32 778 € pour les terrains d'emprise du BEA.
- **Avenant n°3**, en date du 6 février 2017, la commune demande à l'aménageur de procéder à la cession de la parcelle dédiée au projet de la 2^e microcrèche pour un montant de 48 300 € TTC. Ce terrain de 415 m² devait être valorisé à hauteur de 62 250 € TTC (150 € TTC/m²) soit une différence de recette de 13 950 € TTC (11 625 € HT). Par conséquent, il y a lieu de modifier l'article 16 et 24 du contrat.

De plus, considérant que les 160k€ HT de travaux et d'ingénierie pour la réalisation de la station autonome ne sont pas à assumer par l'aménageur, il a été convenu avec la collectivité que les termes de l'avenant n°1 concernant la participation de 200k€ à verser par l'aménageur à la collectivité pour la réalisation de la salle polyvalente seraient révisés.

La SODEVAM souhaite procéder à la vente de la parcelle n°3. Dans ces conditions, elle sollicite la commune afin d'extraire 237 m² de la parcelle cadastrée section 20 n°135 pour agrandir la parcelle n°3. La valorisation de cette session est estimée à 4 266 € HT.

À noter que compte tenu de la différence entre la valorisation attendue pour la vente du terrain dédié à la microcrèche et celle demandée par la commune, 11 625 € HT viendront en déduction des apports en nature précités.

L'article 16 de la convention modifie les participations communales en fixant le montant de la participation à 57 132 € (20 088 € + 32 778 € + 4 266 €).

De même, l'article 24.5 du contrat de concession est modifié comme suit :

Le boni d'opération ou résultat d'exploitation positif au stade de la clôture de l'opération sera réparti entre la commune de Kanfen et la SODEVAM à raison de 50 % chacun, pour la part de résultat excédent les apports en nature réalisés par la commune de Kanfen, la part représentant ledit apport revenant à 100 % au concédant.

Les apports en nature représentant à ce jour 57 132 € HT et la participation au complément de prix de 11 625 € HT, le partage interviendra à compter de 45 507 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la cession d'une partie de la parcelle section 20 - n°135 correspondant à une superficie de 237 m² avec une valorisation de la parcelle fixée à 4 266 € HT.
- **d'accepter** l'avenant n°4 de la concession d'aménagement qui fixe le montant de l'apport en nature de la commune à 57 132 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

3 - Bilan d'activité du SMITU

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2019-33

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMITU nous a adressé le rapport annuel d'activité au titre de l'année 2018.

Celui-ci présente les moments forts du SMITU ainsi que les finances engagées au titre de l'année 2018.

Il doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune ou EPCI membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activité du SMITU au titre de l'année 2018.

4 - Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-34

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2020.

COUPES À FAÇONNER (PRÉVISIONS)

| Parcelles | Total façonné (m ³) | Recette brute |
|---------------|---------------------------------|-----------------|
| 3.a - BF | 11 | 719 € |
| 27.u - BF | 184 | 31 101 € |
| 21 - BF | 27 | 3 173 € |
| 25 - BF | 55 | 6 557 € |
| 29 - BF | 7 | 930 € |
| TOTAUX | 284 | 42 480 € |

CESSIONS AUX PARTICULIERS (PRÉVISIONS)

| Parcelles | Volume total (m ³) | Recette nette |
|---------------|--------------------------------|----------------|
| 3.a - CVD | 34 | 406 € |
| 27.u - CVD | 264 | 3 164 € |
| 21 - CVD | 123 | 1 471 € |
| 25 -CVD | 201 | 2 408 € |
| 29 - CVD | 32 | 387 € |
| TOTAUX | 654 | 7 836 € |

Coupes en vente sur pied (prévisions)

| Parcelles | Volume total (m ³) | Recette nette |
|---------------|--------------------------------|----------------|
| 20 BSP B | 159 | 2 072 € |
| TOTAUX | 159 | 2 072 € |

Soit une recette totale estimée à 52 388 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2020
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux

5 - Repas des aînés : spectacle 2019

Rapporteur : Nathalie Le Lay

Délibération N° 2019-35

Chaque année, la commune organise son traditionnel repas des aînés. Cette année, celui-ci aura lieu dimanche 24 novembre 2019 à l'espace socioculturel.

L'animation de cet après-midi festif, sur proposition de la commission « vie sociale, sportive et culturelle », sera assurée par Roby & Caroline représentés par « Roby Spectacles » de Mettet en Belgique.

Le coût du spectacle est de 790,00 € TTC comprenant les frais de déplacement.

À ce coût se rajouteront les droits d'auteur qui sont à régler à l'organisme compétent sur production d'une facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de retenir** cette animation comme spectacle de cette journée pour un coût de 790,00 € TTC
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à cette manifestation sur les crédits ouverts au budget primitif 2019

6 - Budget 2019 : Décision modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-36

Par délibération n° 2019-09 en date du 25 février 2019, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 648 000 € soit à 1 010 000 € en section de fonctionnement et à 2 638 000 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les virements de crédits au sein de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours | | | | |
|--|---|--------------|--------------|--------------------|
| Article | Libellé | Ancien | Mouvement | Nouvelle situation |
| 2313 op 1901 | Constructions Jardin pédagogique | 235 000,00 € | -10 000,00 € | 225 000,00 € |
| 238 op 1903 | Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations ERA Keybourg et République | 206 000,00 € | 10 000,00 € | 216 000,00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

7 - Convention de déneigement : avenant n°1

Rapporteur : Didier Nicloux

Délibération N° 2019-37

Par délibération en date du 25 février 2013, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec l'entreprise de Monsieur Alain KAIZER pour une prestation de déneigement sur la commune.

Après six ans d'expérience partagée, l'entreprise KAIZER sollicite une modification du tarif horaire de ses prestations.

La prestation est facturée

- 80,00 € H.T. l'heure d'intervention pour le déneigement au lieu de 70 € HT.
- 65,00 € H.T. l'heure de salage au lieu de 60 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'approuver** les nouveaux tarifs de la prestation de déneigement proposée par Monsieur KAIZER Alain de Kanfen
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'entreprise concernée.

8 - Parc paysager pédagogique : demande de subvention CCCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-38

Par délibération en date du 19 mars 2018, le conseil municipal s'est prononcé pour la création d'un parc paysager et d'un terrain de pétanque.

Dans le cadre du Pacte Fiscal 2015-2018 adopté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs le 7 avril 2015, la commune de Kanfen bénéficie d'une enveloppe totale de 159 158 € pour l'ensemble de ses projets.

Le coût du projet évoqué ci-dessus s'élève à

Parc paysager :168 277 € H.T.
Terrain de pétanque :.... 23 000 € H.T.
Total :191 277 € H.T. soit 229 532,40 € TTC

Il bénéficie, par ailleurs, de subvention de l'État au titre de la DETR pour un montant de 55 771 € et de la région Grand EST pour un montant de 38 255 €.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter 18 430 € de l'enveloppe du Pacte Fiscal pour la réalisation de ces équipements et d'adopter le plan de financement ci-après .

**Plan de financement création d'un parc paysager
pédagogique et d'un terrain de pétanque**

| Montant H.T. : 191 277 € HT Montant TTC : 229 532,40 € TTC | % | Montant H.T. | TVA | Montant TTC |
|---|----------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Subventions | | | | |
| DETR | 29,2 % | 55 771,00 € | | |
| Région Grand Est | 20,0 % | 38 255,00 € | | |
| CCCE | 9,6 % | 18 430,00 € | | |
| Commune | 41,2 % | 78 821,00 € | 38 255,40 € | 117 076,40 € |
| | 100,0 % | 191 277,00 € | 38 255,40 € | 229 532,40 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'approuver** le plan de financement ci-dessus
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Pacte Fiscal 2015-2019 auprès de la CCCE pour un montant de 18 430 €,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

9 - Divers

Deux points ont été évoqués :

1- Deux conseillers municipaux soulèvent le problème de stationnement dans les rues Pasteur et Cantevanne. Monsieur le Maire indique qu'il va examiner cette situation.

2 - Il est également fait état du règlement de la micro-station du lotissement de Cantevanne. Monsieur le Maire précise que cet équipement n'est plus en service et que le réseau des habitations a été connecté à l'assainissement collectif.

La séance est levée à 20 h 55.

La secrétaire



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR